



Procès-verbal de la F4SCT de l'IUT de Cachan du jeudi 8 février 2024

Etaient présents :

Mesdames : BOUTARD, LEBLAIS, PETIT-ROGER, SVAB

Messieurs : ARDILLIER, DIDIER, KLEIN, MOULIN, POUJOULY, SIMON
(Représentants des personnels votants)

Absents excusés : Mme ASPE, M. BIENVENU, Mme BOIVIN, M. FEKETE, M. GAUTREAU, Mme JUSTE, M. PELLARDY, M. PERONNY, M. RAIN, M. REMY, M. THIEBAUT, Dr TOURNIER, Mme TUBIANA

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la F4SCT du 19 décembre 2023
2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT
3. Point RH
4. Point sur les travaux
5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail
6. Présentation du DUERP 2023
7. Retour sur le point d'information de la F3SCT du 31 janvier 2024 relatif à l'avis formulé en date du 12 octobre 2023 par les élus membres de la F4SCT
8. Question(s) et information(s) diverse(s)

Johan MOULIN ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal de la F4SCT du 19 décembre 2023

Aucune remarque n'est formulée par les représentants des personnels et membres de la F4SCT.

Le procès-verbal de la F4SCT du 19 décembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

2. Nomination du secrétaire et d'un secrétaire suppléant de la F4SCT

Aucune candidature n'a été présentée à cette séance.

Les fonctions de secrétaire et secrétaire suppléant ne sont donc pas pourvues.

3. Point RH

Rapporteur : Agnès LEBLAIS

Campagne emplois 2024 :

Enseignants PRAG :

1ère session : **recrutement effectué en attente de la validation des vœux**

✓ 1 poste en GEII => départ mise en disponibilité (M. [Angelis](#))

Enseignants chercheurs :

✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours M. Saint-Martin Jérôme

✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours M. [Gac Nicolas](#)

BIATSS : Demande d'ouverture de concours CE 2024

✓ 1 concours ASI (cat. A) gestionnaire d'infrastructures **ciblé Cachan validé**

✓ 1 concours TECH (cat. B) informatique **ciblé Cachan validé**

✓ 1 concours TECH (cat. B) prévention des risques **ciblé Cachan validé**

✓ 1 concours TECH (cat. B) BOE maintenance **ciblé Cachan validé**

✓ 1 concours SAENES (cat. B) finance **ciblé Cachan validé**

✓ 1 concours TECH (cat. B) RI **générique validé**

✓ 1 concours ATRF P2 BOE (cat. C) maintenance **non validé – renouvellement CDD ou CDI**

✓ 1 concours recrutement direct (cat. C) reprographie – **non validé – renouvellement CDD ou CDI**

Informations complémentaires :

- Enseignant PRAG en GEII 1 : le recrutement a été effectué, le vœu a été validé par le candidat sur Galaxie, lequel a obtenu notification de son affectation à l'IUT sous réserve de titularisation ou de détachement, mais le service du personnel demeure dans l'attente d'une réponse officielle du service RH de l'Université.

- Recrutement des enseignants-chercheurs : la procédure de recrutement sera prochainement lancée pour deux postes de MCF en GEII, l'un en section 61/63, l'autre en section 63. Les comités de sélection auront lieu le 25 avril pour la sélection des dossiers des candidats à auditionner. Les auditions se dérouleront les 14 et 15 mai 2024.
- Recrutement BIATSS :
 - o Deux demandes d'ouverture de concours n'ont pas été validées (ATRF P2 BOE maintenance et recrutement direct reprographie). Les deux alternatives possibles sont le renouvellement de leur CDD ou une proposition de CDI.
Il est précisé que les deux agents concernés seront proposés lors de la prochaine campagne de cédésation, mais sans certitude quant à la validation de ces demandes.
 - o Ouverture d'un concours générique pour le poste TECH RI avec le souhait du maintien de Mme Costin sur ce poste. Mais le risque, bien que faible sur ce type de poste, d'un lauréat autre que Mme Costin, existe.

Etat des services

▪ Enseignants :

- 1 CLD MCF – non remplacé (GE1)
- 2 MCF réussite concours – non remplacés (GE1)
- 1 CLM PRAG – non remplacé (GMP)
- 1 mise à disposition PRAG (GE2)– non remplacé
- 1 mise en disponibilité PRAG (GE1)– remplacé par un ATER

▪ BIATSS :

- 1 agent ASI informatique départ mutation – non remplacé**
- 1 agent TECH prévention des risques en détachement – non remplacé
- 1 agent TECH informatique départ en retraite – non remplacé
- 1 CLM TECH méca – non remplacé
- 1 agent ATRF P2 électricien départ en retraite - non remplacé
- 1 CLM ATRF P2 maintenance - remplacé par un CDD
- 1 agent ATRF P2 magasinier aménagement horaires pour handicap
- 1 mise en disponibilité ATRF (magasinier) – Remplacé temporairement – retour de l'agent au 01/09/2024**
- 1 agent SAENES finance départ en retraite au 01/12/2023 → CDD jusqu'au 31/12/2024
- 1 agent en MTT en scolarité jusqu'au 31/03/2024**
- 1 agent demande de 50% à compter du 01/03/2024 à Innov'Lab**

Informations complémentaires :

- Enseignants : le CLM PRAG (GMP) pourrait passer en CLD. Mais cette information reste à confirmer.
- BIATSS :
 - o L'agent contractuel recruté sur le poste ITRF magasinier en GMP à compter du 1^{er} février 2024 a mis fin à son contrat le 5 février. L'agent titulaire sur ce poste, en disponibilité, a sollicité sa réintégration qui doit être effective au 1^{er} septembre 2024.
 - o Une candidature de qualité avait été reçue pour le poste TECH prévention des risques. Mais le candidat n'a pas donné suite.
 - o Il est annoncé la demande de départ en retraite de Mme LOHEZIC, au service du personnel, à compter du 1^{er} octobre 2024.

4. Point sur les travaux

Rapporteur : *Pascale BOUTARD et Fabrice SIMON*

Travaux réalisés	Coût en €	Date de fin
Remplacement de 4 volets roulants électriques salle : Lieu de vie	7 196,06 €	13/12/2023
Remplacement de 6 volets roulants électriques salle G1	10 523,72	13/12/2023
Remplacement de 4 volets roulants électriques salle G9	7 196,06	13/12/2023
Fourniture et remplacement d'un servomoteur de vanne circuit radiateur bât G-H	613,56 €	15/12/2023
Servomoteur de vanne pour le circuit radiateur du bâtiment E	552,34 €	20/12/2023
Remplacement du climatiseur local serveurs au 3e étage du bâtiment E	9 672,30 €	21/12/2023
Travaux d'électricité alim VMC (bat F), alim centrale badge (bat C), alim BEC (bat B)	1 421,98 €	19/12/2023

Travaux à venir (BC et Devis en cours)	Coût en €
Remplacement des contacts de position d'attente des exutoires au bât G	1 062,48 €
Matériel pour lecteurs de badges et gâches bureau BDE/BDS ; salle de musculation	1 590,17 €
Mise en place de quatre plots anti vibration sur le groupe CIAT du bâtiment F	5 499,12 €
Fourniture et pose d'une batterie neuve pour la CTA au bâtiment F	5 270,76 €
Travaux pour la levée des réserves électriques par le bureau de contrôle	5 712,94 €

Mme BOUTARD précise que certains des travaux susmentionnés ont déjà été réalisés :

- Remplacement des contacts de position d'attente des exutoires au bâtiment G ;
- Travaux pour la levée des réserves électriques par le bureau de contrôle.

D'autres travaux sont encore en cours :

- Matériel pour lecteurs de badges et gâches bureau BDE/BDS ; salle de musculation ;
- Mise en place de quatre plots anti vibration sur le groupe CIAT du bâtiment F (le matériel étant bloqué par le sous-traitant) ;
- Fourniture et pose d'une batterie neuve pour la CTA au bâtiment F pour la même raison que pour la mise en place de plots anti vibration.

M. SIMON annonce que, comme chaque année, les vérifications périodiques réglementaires concernant les installations électriques, portail, volets roulants, chariots, ascenseur, portes coupe-feu, extincteurs seront effectuées durant la semaine de fermeture d'hiver.

5. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité au travail

Mme PETIT-ROGER porte à la connaissance des membres de la F4SCT un signalement mentionné dans le registre de l'infirmier le 7 décembre 2023, lequel n'avait pas été présenté lors de la séance du 19 décembre 2023. Seuls avaient été présentés les signalements inscrits au registre du bâtiment B.

Afin d'éviter toute confusion à l'avenir, il est envisagé de ne maintenir qu'un seul registre pour l'ensemble du bâtiment B (le registre de l'infirmier serait supprimé en raison de son manque d'accessibilité).

Registre situé au bâtiment B, Infirmier				
Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place	Actions à mettre en places
07/12/2023	L'infirmière entend dans le couloir 1 discussion entre 2 agents qui rapportent les propos de l'agent de la bibliothèque qui dit « arabe » en parlant de l'agent de la loge ce matin.	Oui	Convocation de l'agent,	Rappel de la législation et du devoir de réserve des fonctionnaires.

Mme PETIT-ROGER indique avoir convoqué l'agent incriminé et procédé à un rappel à la législation. Cet agent a été averti, qu'en cas de récidive, un rapport serait établi et une sanction appropriée serait appliquée.

M. DIDIER signale que le comportement de cet agent pose difficulté au sein de l'IUT dans la mesure où nombre de ses faits, actes (tels que l'utilisation abusive de son téléphone portable) ou paroles pouvant porter atteinte à d'autres agents ont été rapportés. Un recadrage strict de cette personne serait nécessaire pour que ces agissements inacceptables cessent.

La Direction de l'IUT précise qu'une sanction ne peut être envisagée que si la preuve d'un comportement fautif est rapportée. M. MOULIN invite les agents victimes ou témoins d'agissements répréhensibles à témoigner par écrit, dans la mesure où, en l'absence d'écrit, aucune procédure ne peut être engagée.

Il rappelle également que les agents qui s'estimeraient victimes d'agissements leur portant préjudice peuvent se rapprocher des services compétents de l'Université.

MM KLEIN et DIDIER suggèrent que certaines formations (telles que la formation contre les discriminations raciales) dispensées par l'Université soient proposées à l'agent incriminé.

6. Présentation du DUERP 2023

Le DUERP 2023 répertorient les risques de chaque service et direction au sein de l'IUT de Cachan, est présenté aux membres de la F4SCT.

M. POUJOULY relève le rôle essentiel de l'agent de prévention des risques dans l'établissement de ce document et l'importance de l'affectation d'un agent à ce poste vacant à l'IUT depuis deux ans.

M. ARDILLIER signale deux erreurs dans l'inventaire des risques du département GEII2 (page 48 du document) concernant le danger ou facteur de risque identifié « intoxication (particules fines et ultrafines) » : absence de ventilation et d'extracteur de fumées dans la salle de gravure ; utilisation PLA et non ABS.

Interrogée par Mme BOUTARD sur le caractère obligatoire de certaines formations, Mme PETIT-ROGER confirme que les formations ne peuvent pas être imposées aux agents sauf si elles sont en lien direct avec le poste de travail (telles la formation SSI pour les agents de loge et l'habilitation électrique pour l'agent de la reprographie et certains enseignants travaillant sur des machines).

Mme PETIT-ROGER précise que la formation « chargé d'évacuation » devrait être prochainement organisée, l'objectif étant qu'elle soit réalisée avant le prochain exercice d'évacuation.

A la remarque de M. DIDIER quant à l'importance de la formation « extincteurs », Mme PETIT-ROGER certifie qu'une majorité des agents de l'IUT l'ont suivie l'année dernière. Il en va de même pour la formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) concernant les personnels BIATSS. En revanche, peu d'enseignants ont bénéficié de cette formation qui se déroule sur deux journées et qui est donc difficilement conciliable avec leurs emplois du temps.

<p>7. Retour sur le point d'information de la F3SCT du 31 janvier 2024 relatif à l'avis formulé en date du 12 octobre 2023 par les élus membres de la F4SCT</p>
--

Un avis avait été formulé par les représentants élus du personnel lors de la séance de la F4SCT du 12 octobre 2023 sollicitant la réalisation d'un audit sur les souffrances au travail à l'IUT de Cachan.

Faute de réponse écrite dans le délai réglementaire de deux mois de la part de la Direction de l'IUT qui demeurait dans l'attente de la réponse des services centraux de l'Université, cet avis a été réitéré en séance de la F4SCT du 19 décembre 2023.

Le 16 janvier 2024, la Direction de l'IUT a adressé une réponse aux membres élus de la F4SCT :

« En réponse à l'avis formulé une première fois lors de la F4SCT du 12 octobre 2023 puis réitéré en séance le 19 décembre 2023, je vous informe qu'un point d'information sur le lancement d'un diagnostic comme vous l'avez souhaité a bien été inscrit à l'ordre du jour de la F3SCT de l'Université du 31 janvier prochain.

A ce stade, ce diagnostic est envisagé à l'image de ce qui a pu être fait à l'IUT de Sceaux, c'est-à-dire un diagnostic de type organisationnel mené par un cabinet spécialisé en RH et dont la F4SCT de l'IUT sera chargée du suivi.

Par ailleurs, je vous rappelle, comme déjà annoncé en séance, que la F3SCT centrale n'est pas compétente pour des sujets relevant de la F4SCT et ceci est d'ailleurs indiqué dans le préambule du règlement intérieur du CSAE et des F3SCT : "Les formations spécialisées de service sont seules compétentes pour exercer leurs attributions sur le périmètre du service pour lequel elles

sont créées, c'est-à-dire respectivement le périmètre de chacune des composantes universitaires de l'université." »

Lors de sa séance du 31 janvier 2024, la F3SCT de l'Université a répondu favorablement à cette demande de mise en place d'un audit au sein de l'IUT de Cachan en associant les membres élus de la F4SCT à la rédaction du cahier des charges.

Mme PETIT-ROGER précise toutefois que la réalisation de cet audit ne pourra pas intervenir à brève échéance eu égard à la procédure préalable à mettre en œuvre (marché, mise en concurrence, rédaction du cahier des charges).

Bien qu'il soit spécifié que les délais ne soient pas du ressort de la direction de l'IUT, M. DIDIER demande cependant que ceux-ci soient raisonnables, estimant que les six mois annoncés sont excessifs.

M. DIDIER souligne que lors de la séance de la F3SCT de l'Université, il avait été fait mention de la possibilité d'une enquête menée au travers d'entretiens collectifs. Il déclare que les élus membres de la F4SCT ne sont pas favorables à ce procédé et souhaitent des entretiens individuels.

Mme PETIT-ROGER indique que cette exigence pourra être formulée lors de la rédaction du cahier des charges en collaboration avec le service des ressources humaines de l'Université. Elle précise également que lors de la séance du 31 janvier, il avait été envisagé la possibilité d'entretiens en visioconférence.

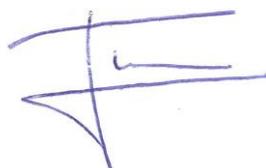
8. Question(s) et information(s) diverse(s)

Aucune question n'a été adressée à la Direction.

La prochaine F4SCT de l'IUT de Cachan se tiendra le jeudi 11 avril 2024 à 13h30.

Johan MOULIN clôt la séance à 15h40.

Président de la F4SCT



Johan MOULIN